

**CONSEIL MUNICIPAL DU 01<sup>er</sup> décembre 2012**  
**Mairie de St-Andéol de Clerguemort – 17h30**

PRESENTS : **Camille Lecat, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu, Céline Mathieu**

ABSENTS : **Pierrette Coudert (procuration à Camille Lecat), Stéphane Clarisse (procuration à Daniel Mathieu), Jean-Claude Dautry (procuration à Hervé Pellecier)**

Secrétaire de séance : **Pierre-Philippe Schaeffer**

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 15 juin et du 22 septembre 2012 sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents.

**Lecture est faite de l'ordre du jour.**

➤ Etat d'avancement du dossier assainissement à l'Espinas

Après échanges avec les acteurs du site, l'option phyto-épuration compatible avec des toilettes à eau est souhaitée.

Le conseil autorise M le Maire à faire appel à un hydrogéologue conseil pour s'assurer que ce type d'assainissement n'aura pas d'impact sur les sources situées 500 mètres plus bas.

➤ Construction du hangar ABPS à l'Espinas et permis de construire en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée [P.A.U.] : Une demande de permis de construire en dehors de la P.A.U a été déposée par la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère pour la construction d'un hangar sur la parcelle A522, destiné à l'association Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches (ABPS) pour la formation de ses stagiaires.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de permis de construire.

➤ Révision du forfait redevance eau à compter du 1er janvier 2013 pour les abonnés sans compteur : le conseil autorise la diminution du montant annuel forfaitaire à 180.01€ HT.

➤ Fixation du forfait et du prix variable de la consommation pour les abonnés avec compteur : le conseil valide modalités de raccordement au réseau public d'alimentation en eau potable le long de la VC n°1 :

Le propriétaire qui fera la demande de raccordement devra assurer :

- le coût du raccordement en limite de propriété le long de la VC n°1 ; le coût est estimé à 400 € (matériel et main d'œuvre) ; le compteur restera propriété de la commune avec mise en location (montant à définir).

- un forfait de 70€ sera demandé à l'abonné chaque année, indépendamment du coût lié à sa consommation d'eau

- le prix de l'eau sera déterminé comme suit :

- un prix *hautes eau* de novembre à juin de 1.50 € / m3
- un prix *basses eaux* de juillet à octobre afin d'inciter les abonnés à partager la ressource :
  - 1.50 € /m3 de 0 à 10 m3
  - 2 € / m3 de 10 à 20m3
  - 4 € / m3 de 20 à 40 m3

- 6 €/ m<sup>3</sup> ≥ 40 m<sup>3</sup>

- un règlement du service de l'eau sera établi par la commune et soumis à délibération ; il reprendra ces modalités et définira les obligations mutuelles du distributeur d'eau (la commune) et de l'abonné du service.

➤ Extension redevance eau potable à Sambuget, Espinas, réseau VC1, mise en place suivi sanitaire et ARS : le conseil autorise M le Maire à engager les procédures de régularisation de captage à Sambuget, l'Espinas et le long de la VC n°1 : il sera possible de regrouper ces procédures et celle en cours de Lézinière en une seule enquête publique.

➤ Raccordement propriété des Pauses à la source du Puech : M. et Mme Lamb Alastair, propriétaires des Pauses ont fait la demande auprès de M le Maire d'alimenter leur propriété depuis Sambuget ; ils devraient être sur St Andéol en février ; le conseil propose à M le Maire de les rencontrer à nouveau et d'étudier la faisabilité du projet.

➤ Projet stationnement Lézinière : M Polge accepte de céder la parcelle C 389 à la commune contre les parties de parcelles C 373 et C 374 situées dans l'alignement du mur ouest de sa maison à Lézinière pour un euro symbolique avec dispense de paiement ; il autorise également la mairie à commencer les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement à Lézinière sur la parcelle C 389 avant la finalisation de la cession par acte notarié. Le conseil autorise M le Maire à faire appel à un géomètre pour la division parcellaire et à un notaire pour réaliser l'échange.

➤ Libération du logement communal de Lézinière et projet d'aménagement de terrasse en régie : la candidature de Mme Boré est validée par le conseil pour le logement de Lézinière libre pour le début d'année 2013.

Après discussion, le conseil propose de reporter et de redéfinir le projet d'aménagement de terrasse en régie (plutôt une extension type véranda qu'une terrasse). La priorité restant l'isolation du logement. Le conseil valide l'achat d'un turbo avant l'entrée du nouveau locataire.

➤ Le conseil autorise M le Maire à faire une déclaration préalable de travaux auprès de la DDT de Florac pour la création d'une porte d'accès à la mairie adaptée aux personnes à mobilité réduite.

➤ Réhabilitation de la maison Rouverand

Une réunion technique avec le personnel communal est prévue afin de programmer les travaux en régie pour l'année 2013, notamment l'isolation du logement n°2.

➤ Vigifoncier : convention communauté de communes Cévennes au Mont Lozère avec SAFER, dispositif approuvé par le conseil consistant en la mise en place d'un dispositif de veille foncière.

➤ Attribution de l'indemnité de conseil et de confection du budget au titre de l'année 2012 : le conseil autorise M le Maire à procéder au versement de l'indemnité de conseil et de confection du budget au titre de l'année 2012 à M COMBES : 87.01 €, M COTHAS : 98.68 €, Mme GALLAS : 78.96 €

➤ Le conseil autorise M le Maire à réaliser des demandes de financement auprès du CG 48 (30%) et de l'Agence de l'Eau RM&C (50%) pour participer au coût du schéma directeur d'assainissement.

➤ Le conseil autorise M le Maire à signer le projet de convention du SDEE de groupement de commandes.

➤ Dotation 2011 du produit des amendes de police : Le Conseil autorise que le produit des amendes de police 2011 soit affecté à la réalisation de l'opération Aménagement d'une aire de stationnement à l'Espinas (2 113.67€ sur base subvention de 5 704.92 €) ;

Pour 2013, il est envisagé d'affecter les amendes de police à la signalisation routière.

➤ Participation forfaitaire aux frais de transport scolaire 2011/2012 : Le Conseil autorise M le Maire à procéder au versement d'une participation égale à 14.3% du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 333€ pour l'année scolaire 2011/2012) soit 190€ x nombre d'enfants transportés soit 7 x 190 = 1 330.

➤ Participation au fonctionnement de l'école des Abrits 2012 : Le Conseil autorise M le Maire à procéder au versement d'une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école des Abrits : 6 élèves x 1200€ = 7200€

➤ Nomination d'un délégué et de deux suppléants pour représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes : Pierrette Coudert : titulaire ; Camille Lecat et Céline Mathieu : suppléants.

➤ Transport ferroviaire : motion pour le maintien de l'Aubrac et du Cévenol ; approuvée à l'unanimité.

➤ Sauvegarde de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarités et d'aménagement des territoires) ou de l'ADS (Application du Droit des Sols) en matière d'urbanisme ; approuvé à l'unanimité

➤ Protection sociale complémentaire des agents : le conseil autorise M le Maire à signer la convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents initiée par le CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et fixe à 8€ par agent le montant unitaire mensuel de la participation de la collectivité.

➤ Demande de classement « commune touristique » auprès de la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère pour dépôt d'un dossier unique regroupant l'ensemble des communes ; principe validé à l'unanimité par le conseil.

### **Affaires et projets en cours**

➤ Complémentaire santé : Le conseil autorise M le Maire à étudier la faisabilité pour la commune de participer forfaitairement à la protection santé des agents.

La séance est levée à 20h30.

PROCHAIN CONSEIL LE 16 février 2013 à 17h00